



Lien de subordination et facilité pour les taches

Par Visiteur

Bonjour

voila , j ai un cabinet de courtage d assurance qui travail avec des mandataires d assurance.(donc independant)

mon cabinet leurs fourni des rdv pour leur faciliter la tache.

cette apport de rdv peut il etre concideré comme un lien de subordination.

cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

voila , j ai un cabinet de courtage d assurance qui travail avec des mandataires d assurance.(donc independant)

mon cabinet leurs fourni des rdv pour leur faciliter la tache.

cette apport de rdv peut il etre concideré comme un lien de subordination.

A priori non, et ce pour une raison bien simple: La mission d'un courtier, qui représente un client, et à l'opposé de celle du mandataire qui lui, représente une assurance. Je ne vois dès lors pas comment il pourrait y avoir un lien de subordination.

Mais pourquoi la question se pose t-elle?

Très cordialement.

Par Visiteur

REBONJOUR

LES MANDATAIRES NE SONT PAS LIES A UNE ASSURANCE MAIS IL SONT MANDATAIRES INTERMEDAIRE D ASURANCE DE MON CABINET.

CETTE QUESTION ETAIT POUR SAVOIR SI L URSSAF POUVAIT ASSIMILER MES MANDATAIRES A DES SALARIERS PAR LE FAIT QUE D APPORTER DES RDV POUVAIT ETRE UN LIEN DE SUBORDINATION.

CORDIALEMENT

Par Visiteur

REBONJOUR

LES MANDATAIRES NE SONT PAS LIES A UNE ASSURANCE MAIS IL SONT MANDATAIRES INTERMEDAIRE D ASURANCE DE MON CABINET.

CETTE QUESTION ETAIT POUR SAVOIR SI L URSSAF POUVAIT ASSIMILER MES MANDATAIRES A DES SALARIERS PAR LE FAIT QUE D APPORTER DES RDV POUVAIT ETRE UN LIEN DE SUBORDINATION.

CORDIALEMENT

Par Visiteur

Bonjour,

LES MANDATAIRES NE SONT PAS LIES A UNE ASSURANCE MAIS IL SONT MANDATAIRES INTERMEDAIRE D ASURANCE DE MON CABINET.

CETTE QUESTION ETAIT POUR SAVOIR SI L URSSAF POUVAIT ASSIMILER MES MANDATAIRES A DES SALARIERS PAR LE FAIT QUE D APPORTER DES RDV POUVAIT ETRE UN LIEN DE SUBORDINATION.

D'accord, j'ai bien compris.

A mon sens non, la reconnaissance d'un lien de subordination n'est ici pas envisageable du seul fait que ces mandataires profitent de rendez-vous délivrés par vos soins.

Un mandataire n'est pas un salarié: C'est un indépendant dont la fonction consiste à vous représenter. Cette représentation empêche l'idée d'une subordination.

Très cordialement.